
D'ailleurs, c'est ainsi partout, dans tout le monde catholique, en ce temps de Carême : la doctrine de Jésus-Christ est prêchée à qui veut l'entendre. Les revues comme les journaux catholiques de France, en particulier, sont remplis de comptes-rendus intéressants. Entre des centaines, nous en avons choisi un d'une conférence que M. l'abbé Gayraud, le prêtre député, a donnée au Havre sur *l'avenir social*. Nous laissons la parole au novelliste du *Gaulois* :

M. l'abbé Gayraud examine d'abord quel est l'avenir social et quel doit être, en face du progrès social, le sentiment du vrai chrétien. L'orateur croit pouvoir affirmer que le progrès de l'humanité consiste dans l'accroissement du respect de la dignité de la personne humaine. Et cette dignité exige une marche incessante vers le développement de la justice, de l'égalité civique. Le progrès de l'humanité ne peut se séparer du développement de la fraternité et de la solidarité. Telle est la ligne du progrès. Il y a des principes que nous ne pouvons admettre : la guerre à la conscience religieuse et la guerre à la propriété individuelle. Cela n'est pas le progrès, mais en constitue la négation. Quant à la dignité de la personne humaine, l'éloquent orateur la revendique "parce que chrétien". En dehors du christianisme, en effet, il ne peut y avoir de base pour elle dans les systèmes matérialistes. Le chrétien, au contraire, voit dans l'homme le fils de Dieu, le frère et le cohéritier du Christ, et quand il respecte l'homme, c'est Dieu qu'il respecte dans l'homme. La nature ne montre que des inégalités ; l'égalité ne se trouve entre les hommes qu'en tant que fils de Dieu ; de même la fraternité ne saurait exister qu'entre chrétiens. Le progrès ne peut donc se concevoir en dehors du christianisme.

Parmi les solutions, il faut écarter celle qui méconnaît la propriété individuelle, stimulant naturel et nécessaire du travail, et premier principe d'une démocratie. M. l'abbé Gayraud étudie le système économique actuel, qui n'est pas et ne peut être un régime définitif. Il n'est pas interdit de rêver, dans l'avenir, un idéal magnifique, acquis sans violence, un nouveau régime de la production et de la distribution des richesses où il y aura plus de liberté, plus de fraternité entre les hommes. De même pour les rapports entre les peuples. L'orateur, en termes vibrants de patriotisme, félicite la campagne des sans-patrie, mais constate qu'on peut espérer voir tomber un jour, par suite de l'unification du marché mondial, les barrières entre les nations. On peut espérer qu'un jour toutes les questions internationales seront tranchées par un tribunal d'arbitrage. L'orateur termine par une critique serrée des formules socialistes, impuissantes à résoudre les problèmes de l'heure présente ; il démontre, en termes magnifiques et longuement applaudis, que l'homme ne réalisera pleinement son idéal qu'en s'inspirant de la doctrine du Christ dont la grande figure domine toute la civilisation.

La grande figure du Christ domine si bien, en effet, toute la civilisation contemporaine, que, sans le Christ et sans sa loi, les institutions les plus nécessaires à la vie sociale croulent. Voyez, par exemple, le mariage. Pour faire pièce à l'Eglise, on a inventé le mariage civil par devant M. le Maire, ceint d'une écharpe. On en faisait d'abord comme une parodie du mariage religieux, et on voulait qu'il fut sacré. Mais voici que le mariage civil est en faillite. Comme l'héroïne de Paul Bourget, la *société* ne veut plus que de *l'union libre*. J'ai sous les yeux un article où l'on nous apprend comment il faut envier aux Malgaches "le simple contrat de louage", dont a parlé M. Briand, en voici un extrait :

Pauvre mariage civil ! S'il ne s'agissait de chose si grave, il y aurait de quoi rire à voir se réduire à rien et s'en aller à vau-l'eau le fétiche légal d'antan.

Il y aurait même, en se mettant à un point de vue religieux étroit, à se réjouir de la victoire du mariage chrétien toujours debout, toujours indissoluble, toujours intact en face des succédanés humains inventés pour le remplacer. Il y aurait lieu de se féliciter en pensant que les familles, averties de la fragilité et de la précarité du contrat civil si facilement révoquant, réfléchiront à deux fois avant d'ouvrir leurs portes et de confier leurs enfants à des prétendants sans religion, ne connaissant d'autre frein et ne présentant d'autre garantie que ceux de la loi civile et d'une parole qui peut si aisément se reprendre.

On peut prévoir, en effet, que plus les liens du contrat civil se relâcheront, moins on verra de ces mésallances lamentables où des jeunes filles chrétiennes, au cœur pur et à l'âme délicate, sont livrées à des indignes par des parents aveugles.